



# K'UP

L'abri gonflable de chantier



K'UP est un abri gonflable autonome spécialement conçu pour les chantiers de piscine.

Il assure le maintien de vos travaux :

- La pose de liner, pvc armé et gelcoat
- La réfection de piscines coques
- Toutes actions à l'intérieur du bassin

* Composition	P1
* Configurations	P1
* Montage	P2
* Pliage	P4
* Entretien	P5
* Garantie	P6

(à lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure)

## COMPOSITION

### 1er Sac :

- \* 1 Structure gonflable 3,5m (Lg) x 6m (lg)
- \* 1 Toit + 4 fenêtres transparentes
- \* 1 Porte transparente



### 2ème Sac :

- \* 1 Structure gonflable 3,5m (Lg) x 6m (lg)
- \* 1 Toit + 4 fenêtres transparentes
- \* 1 Porte transparente



### 3ème Sac :

- \* 1 Jonction largeur 1m + faitage gonflable
- \* 1 Jonction largeur 3m + faitage gonflable

### 1 Carton :

- \* 1 Bande de réparation adhésive Type B
- \* 1 Notice
- \* 1 Gonfleur électrique 220V



## CONFIGURATIONS

- \* largeur = 6,0m
- \* Longueur = 3,5m (utilisation d'1 seul module)
- \* Longueur = 8m (utilisation de 2 modules + 1 toile de jonction de 1,00m)
- \* Longueur = 10m (utilisation de 2 modules + 1 toile de jonction de 3,00m)



## MONTAGE

- \* S'assurer que le sol soit propre et exempt de tout élément pouvant percer / endommager les structures gonflables
- \* S'assurer que l'environnement autour de la zone de travail ne puisse pas percer / endommager les structures gonflables
- \* Déplier la 1<sup>ère</sup> structure gonflable avec précaution

### ATTENTION :



Ne pas tirer sur la structure au sol pour la déplacer, les frottements risquent de l'endommager

Utiliser les poignées centrales pour lever et déplacer la structure une fois celle-ci gonflée



- \* Gonfler la 1<sup>ère</sup> structure gonflable avec précaution
  - Fixer l'embout du gonfleur sur la valve (1/4 de tour)
  - Brancher l'alimentation du gonfleur au secteur
  - Gonfler la structure à convenance



- \* Assembler la jonction (de Lg 1m ou 3m, suivant besoin) avec la fermeture éclair



## **MONTAGE**

- \* Déplier la 2<sup>ème</sup> structure gonflable avec précaution

**ATTENTION :**

Ne pas tirer sur la structure au sol pour la déplacer, les frottements risquent de l'endommager

Utiliser les poignées centrales pour lever et déplacer la structure une fois celle-ci gonflée

- \* Gonfler la 2<sup>ème</sup> structure gonflable avec précaution

Fixer l'embout du gonfleur sur la valve (¼ de tour)

Brancher l'alimentation du gonfleur au secteur

Gonfler la structure à convenance

- \* Assembler la jonction (de Lg 1m ou 3m, suivant besoin) avec la fermeture éclair

- \* Gonfler le faîtage de la jonction



- \* Amarrer les sangles de chaque extrémité de la jonction aux anneaux situés sur les faîtages des 2 structures gonflables

- \* Ajuster la tension des toits des structures gonflables à l'aide des scratches

- \* Lester au sol les structures gonflables avec les anneaux à chaque angle de celles-ci



**Arrimage à adapter en fonction des conditions**

**météorologiques** (lestes, bidons d'eau, sacs de sable...)

Les bavettes latérales en PVC peuvent être aussi lestées

## **IMPÉRATIF**

Pour éviter les pertes de pression liées à la baisse des températures quotidiennes, il est **IMPÉRATIF** d'effectuer un appoint **MINIMUM** de 20 secondes dans chaque structure gonflable le matin **ET** le soir.

## PLIAGE

- \* S'assurer que le sol soit propre et exempt de tout élément pouvant percer / endommager les structures gonflables
- \* S'assurer que l'environnement autour de la zone de travail ne puisse pas percer / endommager les structures gonflables

### ATTENTION :



Ne pas tirer sur la structure au sol pour la déplacer, les frottements risquent de l'endommager

Utiliser les poignées centrales pour lever et déplacer la structure une fois celle-ci gonflée

**NE PAS MARCHER SUR LA STRUCTURE**

**NE PAS S'APPUYER SUR LA STRUCTURE**

- \* Nettoyer et sécher soigneusement les 2 structures gonflables et les jonctions
- \* Séparer les 2 structures gonflables et la jonction avec les fermetures éclair
- \* Dégonfler la 1<sup>ère</sup> structure gonflable avec précaution
  - Ouvrir la valve et appuyer sur le clapet anti-retour
  - Brancher le tuyau coté aspiration sur le gonfleur
  - Fixer l'embout du gonfleur sur la valve (1/4 de tour)
  - Brancher l'alimentation du gonfleur au secteur
  - Dégonfler la structure à convenance
- \* Dégonfler la 2<sup>ème</sup> structure gonflable avec précaution
  - Ouvrir la valve et appuyer sur le clapet anti-retour
  - Brancher le tuyau coté aspiration sur le gonfleur
  - Fixer l'embout du gonfleur sur la valve (1/4 de tour)
  - Brancher l'alimentation du gonfleur au secteur
  - Dégonfler la structure à convenance
- \* Plier / rouler soigneusement la 1<sup>ère</sup> structure gonflable et la ranger dans son sac
- \* Plier / rouler soigneusement la 2<sup>ème</sup> structure gonflable et la ranger dans son sac
- \* Plier soigneusement la jonction et la ranger dans son sac

**PLIAGE****ENTRETIEN**

- \* Un séchage complet et un nettoyage de tous les éléments est **IMPERATIF** avant le pliage et le rangement dans le sac
- \* Si besoin, nettoyer la structure et le toit au jet d'eau (pas de lavage à haute pression)
- \* La structure gonflable et le toit doivent être pliés correctement, sur un sol propre afin d'éviter la détérioration des matériaux une fois rangés
- \* Un kit de réparation adhésif est fourni en cas de perçage de la structure gonflable
- \* En cas de fuites sur la structure gonflable en PVC armé, il est possible de souder ou de coller de la matière pour la réparer sur le chantier
- \* L'ensemble du matériel qui compose l'abri doit être stocké au sec, dans un lieu tempéré
- \* Aucun élément ne doit être posé / gerbé sur les sacs durant le stockage
- \* *Option : Enlever les films de protection sur les parties transparentes*

## **GARANTIE**

\* La garantie prend effet à partir du jour de l'expédition de l'abri de notre établissement et du règlement total de celui-ci

Durée de garantie : 2 ans

Détérioration matière pvc armé, soudure défectueuse engendrant des fuites en air, soudure perméable

\* L'abri doit être installé et fixé conformément à notre notice de montage, et utilisé suivant les us et coutumes de la profession : arrimage au sol impératif et adapté aux conditions météorologiques

\* Tout recours en garantie sera notamment exclu en cas de :

Notice de montage non respectée

Détériorations dues à des actions extérieures (animaux, éléments externes...)

Détériorations dues à un arrachement / enlèvement de la matière

Défaut de pose entraînant une détérioration de l'abri

Mauvaise utilisation de l'abri entraînant une détérioration de celui-ci (se reporter à notre notice de montage)

Usure normale des composants

Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et / ou à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage)

\* Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci

\* La garantie couvre tous défauts ou vices dans le cadre d'une installation et d'une utilisation conformes à notre notice :

Détérioration matière pvc armé

Soudure défectueuse engendrant des fuites en air

Soudure perméable

\* La garantie ne couvre pas les dommages dus à : la grêle, la foudre, la tempête, la pluie, le vent, la neige

\* La garantie ne couvre pas les tâches brunâtres, décoloration ou autres déformations de l'abri

\* Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec AR, l'abri étant tenu à notre disposition pour expertise. Le retour en nos locaux étant à la charge de l'utilisateur final

\* Aucun retour de constituants ne sera admis, sauf accord préalable écrit de notre part

\* En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage :

Nom et adresse de l'expéditeur

N° de facture

Les causes du retour

\* En cas de retour, les éléments devront nous être expédiés secs, propres et pliés comme indiqué dans la notice, dans leur sac de transport d'origine

## **GARANTIE**

- \* La prise en garantie ne donne pas droit à un remplacement temporaire durant la réparation de l'élément défectueux
- \* La prise en garantie autorise la réparation de l'élément défectueux et non son remplacement à neuf
- \* La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommage et intérêt ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés
- \* La garantie cesse si l'abri a été modifié en dehors de nos ateliers

